



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 38076

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation réservée aux conjoints et aidants familiaux de personnes handicapées. En effet, ne serait-il pas souhaitable que la personne valide puisse avoir le choix de travailler soit à temps complet à l'extérieur, soit à temps partiel à l'extérieur et rémunérée comme tierce personne durant le temps où elle est auprès de son conjoint pour assumer ce rôle, ou bien de faire le choix d'être la tierce personne à temps complet de son conjoint et d'être rémunérée à ce titre ? Elle lui demande de préciser sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38076

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3030